

ZAC La Fayette - Echange de terrains avec la SEDD

M. LE MAIRE, Rapporteur : Une rectification de limites entre la ZAC La Fayette et le Parc Urbain de Planoise a été envisagée permettant un meilleur usage des terrains.

Par ailleurs, à l'occasion de cette transaction, la SEDD rétrocédera à la ville les terrains servant d'assiette à la rue La Fayette.

Pour ce faire, la SEDD cède un ensemble de parcelles cadastrées section EL et EM pour une contenance de 5 994 m² à la Ville.

En contrepartie, la Ville cède un ensemble de parcelles cadastrées section EM pour une contenance de 2 244 m² à la SEDD.

L'échange se fera sans soulte.

Les frais d'acte seront à la charge de la SEDD.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits nécessaires à la régularisation comptable de cette opération dès que le Service des Domaines aura procédé à l'estimation réelle de la valeur des terrains échangés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 8 janvier 1998.